

Je poserai au secrétaire d'État une question à ce sujet. Les dispositions de la loi sur l'administration financière s'appliqueront-elles aux fonds dépensés par l'Office sur ce montant de 100 millions de dollars? Autrement dit, si l'Office se lance dans quelque entreprise exigeant l'octroi de contrats, ou quelque chose d'analogue—ayant peut-être trait à des constructions—la façon dont cet argent sera dépensé sera-t-elle absolument conforme aux dispositions de la loi sur l'administration financière, comme ce serait le cas de l'argent dépensé par un ministère? Je tiens à recevoir quelque assurance à ce sujet.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention d'abuser plus longtemps de la patience du comité à l'heure actuelle. Toutefois, je vois que le secrétaire d'État a repris son siège. Je savais qu'il a dû s'absenter de la Chambre pendant quelques instants, et c'est pourquoi j'ai différé la question suivante. Je demanderai donc au secrétaire d'État de mettre au clair une déclaration qu'il a faite hier soir en terminant le débat précédant la deuxième lecture. Je tiens à être juste envers l'honorable représentant. Ses propos n'exprimaient peut-être pas exactement sa pensée. Comme l'atteste la page 2109 du hansard, il a dit ceci:

Il me semble que pendant le reste de la discussion du présent bill, nous devrions cesser de nous demander si c'est au gouvernement précédent, qui est parti du bon pied, qu'on accordera le mérite ou si c'est au gouvernement actuel, qui essaye de respecter à la lettre les promesses qu'il a faites à ses électeurs, promesses qui lui ont permis de faire élire 20 députés sur 33 dans les provinces de l'Atlantique aux dernières élections.

Et il a ajouté:

Si l'honnêteté doit régner un tant soit peu dans la vie publique, alors nous devons tenir les promesses que nous avons faites aux gens qui ont voté pour nous.

Monsieur le président, le secrétaire d'État ne veut certes pas laisser entendre que le corollaire est vrai également, que si les gens ne votent pas pour le parti qui prend le pouvoir, celui-ci n'est aucunement obligé de respecter ses engagements. J'aimerais être assuré que le secrétaire d'État admet que si un parti est élu il forme un gouvernement pour l'ensemble de la population et qu'il est responsable vis-à-vis des gens qui ont voté contre lui aussi bien que de ceux qui ont voté pour lui. En l'occurrence, évidemment, ceux qui n'ont pas voté pour le gouvernement actuel forment la majorité de la population canadienne. Je suis heureux de voir que le secrétaire d'État, qui est un fils adoptif des provinces atlantiques...

M. Bell: Un orphelin.

L'hon. M. MacLean: ...semble connaître les besoins particuliers des provinces Maritimes, et il me serait pénible de penser que ces
[L'hon. M. MacLean.]

provinces recevront leur juste part seulement si elles se soumettent et devinent quel parti formera le prochain gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais expliquer cela tout de suite. Je crois que le député m'a accusé de parler à la légère. Je suis heureux qu'il ait soulevé l'affaire, car quand j'ai vu le compte rendu de ce que j'ai dit hier, avant de retourner chez moi, j'ai vu que c'était pour le moins ambigu. C'était certes assez vague. Ce que je voulais dire c'est que quand un parti politique prend des engagements et qu'il est ensuite porté au pouvoir, il doit respecter ces engagements. C'est tout ce que je voulais dire et je crois que l'on peut interpréter ainsi mes paroles, si l'on tient compte de la façon assez vague dont nous nous exprimons en conversation. Toutefois, j'admets qu'on peut également l'interpréter à la manière du député.

Je suis parfaitement d'accord avec lui, une fois que les élections sont finies, une fois que le gouvernement est au pouvoir, il doit se rappeler toujours qu'il est le gouvernement de l'ensemble de la population du Canada, quelle que soit la façon dont le peuple a décidé de voter, car nous sommes dans un pays libre. C'est la seule façon de conserver les institutions auxquelles, je crois, nous sommes tous dévoués.

L'hon. M. Flemming: Hier soir, quand le comité a levé séance, j'avais fait parvenir au secrétaire d'État une proposition d'amendement et j'étais en train de discuter (brièvement, je l'espère) de certaines autres modifications qui, à mon avis, seraient profitables au bill dont nous sommes saisis et chasseraient l'idée, peut-être assez généralement répandue, qu'on est à insérer dans le bill quelque chose qui, au lieu de le raffermir, va vraisemblablement l'affaiblir.

Aux termes d'une loi du Parlement, nous avons un Office composé de cinq personnes. Voilà maintenant qu'on propose d'en ajouter six—suivant, dit-on, une promesse faite par le premier ministre—et ces gens seront censés représenter divers secteurs de l'activité économique. Je soutiens que le gouvernement se verra accuser de tenter d'affaiblir le bill s'il place les membres actuels de l'Office en quelque état d'infériorité par rapport à ceux qu'il se propose de nommer. A mon avis, les six devraient être nommés pour la période de temps indiquée dans le bill, mais le mandat des membres nommés à l'origine ne devrait pas être réduit. Ce n'est qu'en agissant de la sorte que le gouvernement s'évitera d'être accusé de vouloir amoindrir la force du bill au lieu de l'accroître.

En conséquence, je ferai parvenir au secrétaire d'État un autre bout de papier; il a entière liberté, comme hier soir, d'y inscrire